

## CHARTRE RGPD

### Réglementation Générale sur la Protection des Données

## INFORMATION AUX CITOYENS

#### **Les données collectées servent au bon fonctionnement du service public.**

Afin d'assurer leur mission d'intérêt public, les services sont amenés à vous demander de leur communiquer certaines données personnelles, qui sont traitées de manière numérique. Ces données sont utilisées afin de mieux répondre à vos besoins et mener à bien les services publics dont la collectivité à la charge (exemples : État-civil, urbanisme, école et/ou cantine, crèche, activités sportives, culturelles et de loisirs, aides sociales, démarches administratives, comptabilité ... ).

**Une donnée personnelle** est une information relative à une personne permettant de l'identifier directement (nom, prénom, photo...) ou indirectement (n° de sécurité sociale, n° de téléphone...).

#### **La collectivité s'engage à assurer la sécurité de vos données à caractère personnel.**

Seules les données nécessaires à l'exécution d'une mission de la collectivité ou à la fourniture d'un service ou d'une prestation vous seront demandées.

**Pour les obligations légales** : Les services sont tenus par la loi de traiter certaines données (exemples : liste électorale, État-civil, déclaration de travaux et permis de construire, ...).

**Pour des services annexes** : La collectivité pourra également être amenée à vous demander un « consentement » au traitement des données collectées, en remplissant un formulaire spécifique (exemples : pour vous envoyer des informations locales, pour être cité sur le bulletin municipal, lors d'une inscription à des activités...).

**Afin de protéger vos droits, la collectivité a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPO)** dont la mission est de garantir vos droits et votre protection numérique. Le DPO est enregistré auprès de la CNIL sous le numéro : DPO-71444

#### **Quels sont vos droits ?**

Vous pouvez sur demande écrite et sous un délai d'un mois disposer de plusieurs droits notamment :

- **le droit d'accès à vos données** : vous pouvez obtenir des informations sur les données détenues à votre sujet et leur usage ;
- **le droit de rectification** : vous pouvez demander à corriger ou modifier les informations vous concernant lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes ;
- **le droit d'effacement** : vous pouvez obtenir la suppression définitive de vos données, notamment lorsqu'elles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ;
- **le droit à la portabilité de vos données** : vous pouvez demander à récupérer les données que vous avez fournies et les transmettre à un autre organisme ;
- **le droit d'opposition** : vous avez la possibilité de demander que vos données personnelles ne soient pas utilisées pour certains traitements, notamment lorsqu'elles sont traitées à des fins de communication ;
- **le droit à la limitation de traitement** : vous pouvez demander à limiter l'utilisation de vos données à un traitement spécifique ;
- **le droit de retrait** : vous pouvez retirer votre consentement à tout moment pour tous les traitements pour lesquels nous l'avons recueilli ;
- **le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (organisme de contrôle)** : si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation du règlement général sur la protection des données

**Pour une information détaillée ou pour exercer vos droits, contactez notre DPO par courriel : [dpo@villes-soeurs.fr](mailto:dpo@villes-soeurs.fr)**

Cette chartre est susceptible d'être modifiée ou complétée, en totalité ou en partie, à tout moment pour se conformer à toute obligation légale ou en cas d'évolution dans la façon dont sont traitées vos données.

Date de dernière modification : 18/06/2019

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VILLES SOEURS**

12 Avenue Jacques Anquetil 76260 EU

Tél. : 02 27 28 20 87 (accueil)

**[www.villes-soeurs.fr](http://www.villes-soeurs.fr)**